

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 10 mars 2017 portant nomination de membres des conseils départementaux de l'Ariège et du Tarn-et-Garonne auprès du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Midi-Pyrénées

NOR : AFSS1730111A

Le ministre de l'économie et des finances et la ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1 et D. 213-7 ;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 portant nomination des membres des conseils départementaux de la Haute-Garonne, du Tarn, de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, des Hautes-Pyrénées, du Lot et de Tarn-et-Garonne au sein du conseil d'administration de l'Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Midi-Pyrénées ;

Vu l'arrêté du 27 Août 2015 portant nomination de membres des conseils départementaux de l'Ariège et du Tarn-et-Garonne auprès du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Midi-Pyrénées,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est nommé membre du conseil départemental de l'Ariège auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de Midi-Pyrénées, sur désignation de la CGT-FO : M. DEDIEU (Thierry), en qualité de conseiller titulaire, en remplacement de Mme PONT-FASSEUR (Francine).

Est nommé membre du conseil départemental du Tarn-et-Garonne auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de Midi-Pyrénées, sur désignation du MEDEF : M. PEARD (Yves-Marie), en qualité de conseiller titulaire, en remplacement de M. BECQUET (Joël).

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 10 mars 2017.

Pour les ministres et par délégation :
Pour le directeur de la sécurité sociale :
Le chef de service, adjoint au directeur,
J. BOSREDON